



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.6, 3.1, 3.2, 3.5, 3.6, 3.11

Numéro de la demande :	2015-6742
Demande :	Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale – Garantie et nouveau mélange de principe actif de qualité technique; ajout à l'étiquette du produit : augmentation ou diminution de la dose d'application, nouveaux organismes nuisibles, délai d'application, cultures de rotation/délai avant la plantation et délai d'attente avant la récolte
Produit :	Herbicide CS-Blend 8
Numéro d'homologation :	32580
Principes actifs (p.a.) :	Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle, metsulfuron-méthyle et pyroxsulame
Numéro de document de l'ARLA :	2626501

Objet de la demande

La présente demande vise l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide CS-Blend 8, qui contient quatre principes actifs : le tribénuron-méthyle, le thifensulfuron-méthyle, le metsulfuron-méthyle et le pyroxsulame, pour une utilisation sur le blé de printemps et le blé durum cultivés dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide CS-Blend 8 se présente sous forme de granulés mouillables contenant du tribénuron-méthyle à une concentration nominale de 5,9 %, du thifensulfuron-méthyle à une concentration nominale de 11,9 %, du metsulfuron-méthyle à une concentration nominale de 1,8 % et du pyroxsulam à une concentration nominale de 13,2 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,48 à 0,68 g/mL et un pH de 4,3 à 7,3. Les données chimiques requises pour l'herbicide CS-Blend 8 ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

On considère que l'herbicide CS-Blend 8 a une faible toxicité aiguë par voie orale, cutanée et par inhalation. Il est considéré comme un irritant oculaire et cutané léger et comme un sensibilisant cutané potentiel.

Le profil d'emploi de la préparation commerciale est compatible avec les profils d'emploi homologués pour le pyroxsulam, le tribénuron-méthyle, le metsulfuron-méthyle et le thifensulfuron-méthyle. L'exposition potentielle au pyroxsulam, au thifensulfuron-méthyle, au tribénuron-méthyle et au metsulfuron-méthyle pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application et les travailleurs retournant au champ après l'application ne devrait pas entraîner de risques préoccupants découlant de l'utilisation de l'herbicide CS-Blend 8.

Le profil d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide CS-Blend 8 est identique aux profils d'emploi homologués sur les étiquettes des produits précédents, sinon plus restrictif. Par conséquent, les résidus de ces substances actives dans ou sur les denrées traitées ne devraient pas augmenter et seront visés par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies. En conséquence, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de pyroxsulam, de thifensulfuron-méthyle, de tribénuron-méthyle et de metsulfuron-méthyle ne devrait pas augmenter à la suite de l'homologation de l'herbicide CS-Blend 8 et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les doses, le nombre d'applications et les méthodes d'application concernant le pyroxsulam, le thifensulfuron-méthyle, le tribénuron-méthyle et le metsulfuron-méthyle contenus dans l'herbicide CS-Blend 8 correspondent à ceux homologués pour les principes actifs seuls ou en association et figurant sur d'autres étiquettes de produits homologués. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés appropriés sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

L'herbicide CS-Blend 8 offrira une application en un seul passage pour la suppression des latifoliées et des mauvaises herbes graminées. Ce nouveau mélange sera administré au moyen d'un système PrecisionPac qui permettra une application en quantités déterminées en fonction de la taille du champ ou du réservoir du pulvérisateur, ce qui diminuera les déchets et l'emballage du produit et réduira au minimum les erreurs du pulvérisateur (p. ex. les calculs des doses). L'herbicide CS-Blend 8 est compatible avec les programmes de lutte antiparasitaire intégrée et peut être utilisé avec des systèmes à travail classique du sol, à travail réduit du sol et sans travail du sol. L'herbicide CS-Blend 8 contient le principe actif pyroxsulam, qui est un graminicide du groupe 2. Comme certaines populations de folle avoine ont acquis une résistance aux herbicides du groupe 1, ce produit contenant du pyroxsulam offrira un autre mode d'action pour la suppression de la folle avoine.

Les données sur l'efficacité provenant de sept essais en champ menés en 2014-2015 à divers endroits dans l'ouest du Canada ont été fournies pour démontrer que l'herbicide CS-Blend 8, avec ou sans l'ajout d'une dose réduite d'ester de MCPA, n'entraînerait pas d'effet antagoniste sur la folle avoine. D'après les données sur la folle avoine qui ont été fournies aux fins d'examen, conjointement avec les homologations de produits précédents existants et l'attestation du demandeur concernant plusieurs années d'antécédents d'utilisation positifs du producteur avec certains mélanges en cuve de produits précédents, on peut s'attendre à une suppression ou une répression adéquate de toutes les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette.

Les données sur la sensibilité des cultures hôtes provenant de sept essais en champ montrent que le blé de printemps présenterait une tolérance acceptable à l'herbicide CS-Blend 8 appliqué seul. D'autres données ont aussi été fournies pour démontrer qu'on pourrait s'attendre également à une tolérance adéquate du blé de printemps à l'herbicide CS-Blend 8 appliqué dans un mélange en cuve avec une dose réduite d'ester de MCPA. D'après les données fournies sur le blé de printemps ainsi que les homologations de produits précédents existants, on peut s'attendre à ce que le blé durum et le blé de printemps présentent une tolérance adéquate à l'herbicide CS-Blend 8.

Une justification scientifique a été fournie à l'appui de certaines allégations relatives aux cultures de rotation concernant l'herbicide CS-Blend 8. Les autres allégations correspondent au profil d'emploi actuel des produits homologués. Par conséquent, l'intervalle de rotation des cultures le plus restrictif du profil d'emploi homologué a été utilisé pour définir les allégations relatives aux cultures de rotation concernant l'herbicide CS-Blend 8. Le même raisonnement a été utilisé pour appuyer une allégation de résistance à l'entraînement par la pluie de deux heures concernant l'herbicide CS-Blend 8.

Conclusion

Après examen des renseignements fournis à l'appui de la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire juge que l'homologation de la préparation commerciale, l'herbicide CS-Blend 8, peut être appuyée.

Références

Numéro de l'ARLA Référence

- 2589231 2015, CS-Blend 8 Herbicide: Request for Waiver of Part 3 Chemistry Data, DACO: 3.0,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8 CBI
- 2589232 2015, CS-Blend 8 Herbicide: Part 3.1-3.2 Chemistry, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3 CBI
- 2589233 2015, Determination of Thifensulfuron methyl (DPX-M6316), Tribenuron methyl (DPX-L5300), Metsulfuron methyl (DPX-T6376), Pyroxsulam (DPX-QGM08) and Cloquintocet Acid in DPX-TMT56, DPX-TMT62, DPX-TMT63 and DPX-TMT66 Blends of Paste-Extruded Products, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
- 2589234 2015, Validation of the Analytical Method for Determination of Thifensulfuron methyl (DPX-M6316), Tribenuron methyl (DPX-L5300), Metsulfuron methyl (DPX-T6376), Pyroxsulam (DPX-QGM08) and Cloquintocet Acid in DPX-TMT56, DPX-TMT62, DPX-TMT63 and DPX-TMT66 Blends of Paste-Extruded Products, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
- 2589235 2015, Validation of the Analytical Method for Determination of Thifensulfuron methyl (DPX-M6316), Tribenuron methyl (DPX-L5300), Metsulfuron methyl (DPX-T6376), Pyroxsulam (DPX-QGM08) and Cloquintocet Acid in DPX-TMT56, DPX-TMT62, DPX-TMT63 and DPX-TMT66 Blends of Paste-Extruded Products, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
- 2589236 2015, Rationale to Support Upper and Lower Limits for CS-Blend 8 Herbicide, DACO: 3.4,3.4.1 CBI
- 2589237 2015, CS-Blend 8 Herbicide: Request for Waiver of Storage Stability and Corrosion Characteristics Studies, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
- 2622829 2016, DuPont Response to Clarification (pH), DACO: 3.5.7 CBI
- 2589060 2015, Efficacy and Crop Tolerance of DuPont Herbicide Blends Containing Pyroxsulam for Use on Wheat (Spring and Durum), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2, 10.3.2(A).
- 2670139 2016, Rationale for Request to Waive Requirements for Part 6.3 (Plant Metabolism) and Part 7.4.1 (Crop Residue) for Herbicide Blends Containing Thifensulfuron-Methyl, Tribenuron-Methyl, Metsulfuron-Methyl, Pyroxsulam and Cloquintocet Acid on Wheat, DACO: 6.3,7.4.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.